

Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur secouriste du travail (SST)



Publics

Tous les sauveteurs secouristes du travail

Pré-requis : être titulaire d'un certificat de SST.

Objectifs

- Maintenir et actualiser ses compétences de SST définies dans le référentiel national.

Contenu

- L'actualisation des conduites à tenir et des techniques
- L'adaptation de la formation :
 - aux modifications du programme
 - aux risques de l'entreprise ou de l'établissement

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situations d'accident du travail simulé

Validation

L'évaluation continue permet si elle est favorable de prolonger de 24 mois la durée de validité du certificat de "sauveteur secouriste du travail" délivré par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

Durée

6 heures pour un groupe de 10 participants. Au delà de 10, la durée de la formation est majorée d'une demi-heure par personne supplémentaire. À partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr> > accueil > produits > formation.html

Coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques incombent à l'entreprise qui les règle directement à l'organisme de formation retenu. Ils peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'OPCA de l'entreprise.